Suisse : en dix ans il ne s'était pas intégré, un Camerounais condamné à quitter le territoire

05/08/2019 à 2h55

Le Tribunal administratif bernois a confirmé qu'un Camerounais devait quitter la Suisse alors qu'il était un enfant à son arrivée et y vivait depuis 10 ans. Les juges confirment la décision des autorités bernoises, qui estiment que son intégration est un échec.

Dans un arrêt publié vendredi, le Tribunal administratif bernois donne raison à la Direction de la police et des affaires militaires, qui avait ordonné au Camerounais de quitter la Suisse. L'homme a été condamné à 34 mois d'emprisonnement en 2015 pour vol qualifié.

Il a été **condamné à plusieurs reprises** pour des infractions pénales et est fortement endetté. Il avait bénéficié d'une aide sociale de plus de 200'000 francs jusqu'en août 2018 […].

Le Camerounais a une petite amie, mais ils n'ont pas vécu ensemble pendant une année. Ils n'ont pas d'enfants et un mariage n'est pas imminent.

Au Cameroun, l'homme a de la famille. Il parle la langue locale et a passé "les périodes formatrices de son enfance" dans ce pays. En outre, la situation générale au Cameroun, du moins dans la région d'où l'homme est originaire, ne rend pas risqué un retour au pays.

L'homme souffre également de stress post-traumatique diagnostiqué par un psychiatre suisse. Les juges considèrent

qu’il pourra être suivi au Cameroun.

ATS via Le Nouvelliste

(Merci à **Flamm**)